

**Département de l'Essonne****Arrondissement de  
Palaiseau****Canton d'ARPAJON****Commune de****BRUYERES LE CHATEL****REPUBLIQUE FRANCAISE****Liberté – Egalité – Fraternité****COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt septembre à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Christophe PINET, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Huguette GIRARD par M.BERTHENET, M.MARION par Mme MARTINS-MELO.

Absente excusée : Amélia PEREIRA.

Mme HUBERT-TIPHANGNE accepte les fonctions de secrétaire de séance.

**INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS**

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2018/28 du 25/06/2018 : Céder pour 3 000 € le véhicule Renault Mascott à M.DURAND.
- Décision n°D2018/29 du 28/06/2018 : Subvention d'Aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation et pour l'achat de mobilier et matériel pédagogique pour l'ouverture de l'accueil jeunes prévu le 04/09/2018.
- Décision n°D2018/30 du 03/07/2018 : Céder pour 500 € le véhicule Citroën BERLINGO à M.FIDALGO.
- Décision n°D2018/31 du 05/07/2018 : Contrat avec AE BUREAUTIQUE pour 2 photocopieurs pour la mairie, 1 pour l'école élémentaire et maternelle pour 5 ans. Coût page N&B de 0.00445€ HT, coût page couleur de 0.0445€ HT. Contrat de location avec BNP Paribas pour un coût trimestriel de 750 € HT pour 21 loyers.
- Décision n°D2018/32 du 06/07/2018 : Marché public de service, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un dojo à Bruyères-le-Châtel, avec la Société AAMR, pour 16 800 €.
- Décision n°D2018/33 du 06/07/2018 : Demande de subvention au taux maximum auprès du Département de l'Essonne et l'autorisation de préfinancement pour la démolition des constructions situées sur les parcelles A506, A508, A525, A527, A706, A708 et A510 (lots 1, 2, 3 et 4) sises La Poussinerie, Verville, classées en zone N (Espace Boisé Classé) au Plan Local d'Urbanisme et en Espace Naturel Sensible au Département, au prix de 328 833 € HT.
- Décision n°D2018/34 du 09/07/2018 : Contrat avec Apma Musique et Cœur d'Essonne Agglomération pour le spectacle « Toc ! Toc ! Toc ! qui est là ? », pour 450 € (pris en charge par CdEA).
- Décision n°D2018/35 du 09/07/2018 : Contrat de cession d'équipements à titre gratuit avec le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives.
- Décision n°D2018/36 du 27/07/2018 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'église. Les modifications apportées engendrent une plus-value de 27 428.60 € HT portant le montant dudit marché à 61 428.60 € HT.
- Décision n°D2018/37 du 20/08/2018 : Bail précaire avec l'AAPISE portant sur la location du bâtiment « Laloyaux » pour 3 000 € mensuels.
- Décision n°D2018/38 du 22/08/2018 : Marché public de travaux relatif à la restauration des couvertures et des charpentes de l'église Saint-Didier -Lot 1- avec la Société « GROUPE VILLEMAIN IDF », pour 274 251.25 € HT.

- Décision n°D2018/39 du 03/09/2018 : Convention de partenariat avec La Lisière, pour l'organisation du spectacle « La Tente d'Edgar » de la compagnie La Trappe à Ressorts, le 21/09/2018, pour 2 500 € TTC.
- Décision n°D2018/40 du 06/09/2018 : Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif à la réalisation de travaux de voirie avec le bureau d'Etudes FABRE INGENIERIE, au taux de rémunération de 5.5 % pour un montant de travaux compris entre 0 € et 450 000 € HT.
- Décision n°D2018/41 du 11/09/2018 : Marché public de service, relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison médicale dans un bâtiment existant, avec la Société AAMR, pour 30 300 € HT.
- Décision n°D2018/42 du 12/09/2018 : Contrat avec l'entreprise OTIS, pour la maintenance annuelle de l'ascenseur du Pôle éducatif « l'Arc-en-ciel des Savoires », pour 1 450 € HT, à compter du 01/10/2018.

## URBANISME

### 01 - N°DCM2018/49 Aliénation rue de la Piquetterie et chemin rural n°32

- VEND au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – Direction des applications militaires CEA-DAM Ile-de-France la parcelle AD 39 d'une superficie de 585 m<sup>2</sup> et la parcelle AD 38 d'une superficie de 311 m<sup>2</sup>, au prix de 18 000 € (dix-huit mille euros).

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

## FINANCES

### 02 – N°DCM2018/50 Garantie des emprunts pour Pierres et Lumières

- ACCORDE la garantie à hauteur de 100 % du remboursement des emprunts d'un montant total de 2 251 069.73 euro souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations par la société HLM Pierres et Lumières pour financer une opération neuve en VEFA de 29 logements locatifs sociaux (PLUS-PLAI) à Bruyères-le-Châtel sis 34 bis rue de la Libération, conformément au contrat de prêt n°71513 annexé,
  - DIT qu'en contrepartie de cette garantie à hauteur de 100 % du remboursement des emprunts, 20 % des logements locatifs sociaux sont réservés en droit de désignation de la commune de Bruyères-le-Châtel soit 6 logements et autorise le Maire à signer la convention de garantie d'emprunts et de réservation relative à l'opération de 29 logements sociaux située rue de la Libération à Bruyères-le-Châtel,
- Adopté par 19 voix et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

### 03 - N°DCM2018/51 Décision modificative n°1 – Budget Principal M14

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
60611 – Consommation eau	10 000	
60612 – Consommation Electricité	10 000	
611 – Contrats Prestations de services	10 000	
615221 – Entretien de bâtiment	25 000	
61551 – Entretien de matériel roulant	6 000	
6228 – Autres rémunérations diverses	4 000	
6262 – Frais de télécommunication	5 000	
6283 – Frais de nettoyage des locaux	3 000	
637 – Autres impôts et taxes	500	
6413 – Rémunération personnel non titulaire	12 000	
6456 – Versement au FNC	2 500	
7381 – Taxe additionnelle droit de mutation		64 000
7411 – Dotation globale de fonctionnement		24 000
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>88 000</b>	<b>88 000</b>

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 ci-dessus.

Adopté par 19 voix et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

### 04 - N°DCM2018/52 Subvention exceptionnelle à l'association « L'Echo des Enfants de Bruyères-le-Châtel »

- VERSE à l'association «L'Echo des Enfants de Bruyères-le-Châtel» la somme de 170 € (cent-soixante-dix euros).
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE****05 - N°DCM2018/53 Convention tripartite pour l'accueil d'un enfant en classe ULIS à Breuillet**

- APPROUVE la convention de prise en charge des frais de restauration scolaire selon le tarif en vigueur chaque année pour l'enfant Keny BOSQUET à compter de l'année scolaire 2018/2019 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**06 - N°DCM2018/54 Classes transplantées école élémentaire « Les coquelicots »**

- ACCEPTE le projet classes transplantées de l'école élémentaire « Les coquelicots » pour l'ensemble des neuf classes, soit 221 enfants, à DAMGAN (Morbihan), pour un montant total de 81 146.25 € TTC (incluant le transport),
- ACCEPTE le financement comme suit : 9 000 € au titre des classes transplantées et 7000 € au titre du budget transports et activités scolaires de l'école élémentaire « Les coquelicots », soit 16000 €.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**07 - N°DCM2018/55 Subvention au Collège « La Fontaine aux Bergers »**

- ALLOUE au Collège « La Fontaine aux Bergers » la somme de 580 € TTC (cinq-cent-quatre-vingts euro).

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION****08 - N°DCM2018/56 Convention de mise à disposition d'équipements de football au Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'« Association Sportive du Commissariat à l'Énergie Atomique du Grand Rué (AS CEA GR) »**

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'équipements de football au Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'« Association Sportive du Commissariat à l'Énergie Atomique du Grand Rué (AS CEA GR) »,
- AUTORISE M.Le Maire à la signer, FIXE un tarif de 3 500 € annuel, à compter du 21/09/2018, pour l'utilisation des équipements de football 2 heures par semaine hors vacances scolaires.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****09 - N°DCM2018/57 Approbation du Règlement de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération**

- APPROUVE le règlement de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération,
- DIT que le règlement de collecte sera transcrit par arrêté municipal.

Adopté par 19 voix, 3 abstentions (MM.ADEL-PATIENT, CLOU et MONTESINO) par un scrutin public.

**10 - N°DCM2018/58 Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition d'un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme, initié par la commune d'Arpajon**

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme,
- APPROUVE et AUTORISE M.Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune d'Arpajon coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**11 - N°DCM2018/59 Villa Castellia : dénomination de la rue**

- ADOPTE, pour la rue du centre village dont le programme immobilier Villa Castellia est en cours d'achèvement, la dénomination suivante : Allée des Anciennes Écoles.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**12 - N°DCM2018/60 Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

- DEMANDE que l'aire d'accueil de l'AIRIAL ouverte en 1999, à Brétigny-sur-Orge et dont la capacité a été portée à 60 places de 2007 à 2015 apparaisse dans le schéma au même titre que d'autres aires actuellement fermées,
- AFFIRME sa volonté de ré-ouvrir l'Airial comme un équipement destiné à l'accueil des gens du voyage dans son périmètre actuel,
- AFFIRME sa volonté de développer avec les communes-membres volontaires des terrains familiaux locatifs,
- APPROUVE la mise en place d'une coordination départementale pour la gestion des aires de grands et de moyens passages, ainsi que la recherche d'une harmonisation de la tarification des aires d'accueil, telle que proposées dans le projet de schéma,
- DEMANDE aux services de l'Etat d'assumer la responsabilité de la localisation d'une aire de grand passage sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération,

- CONSIDERE toutefois que le type d'équipement à géométrie variable sur une même localisation, tel que préconisé dans le nouveau schéma, entraînerait des risques en matière de cohabitation entre les groupes familiaux et rendrait plus complexe la gestion quotidienne tout au long de l'année,
  - DEMANDE que les dépenses de fonctionnement supportées par les collectivités pour la gestion des équipements créés pour l'accueil des gens du voyage soient déduites de l'assiette financière de la contractualisation instaurée par la loi n° 2018-32 du 22/01/2018,
  - DEMANDE que l'Etat prenne des engagements formalisés concernant l'exécution des décisions de justice en matière d'expulsion,
  - ÉMET un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage transmis par Monsieur Le Préfet de l'Essonne le 26/07/2018.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

**13 - N°DCM2018/61 Avis sur le rapport de mutualisation des services entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres**

- EMET un avis favorable sur le rapport de mutualisation des services entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres.

Adopté par 12 voix, 10 abstentions (M.BERTHENET, Mme BARAVIAN, M.CLOU, Mme GIRARD, Mme HUBERT-TIPHANGNE, M.MONTESINO, Mme NORMAND, Mme PIQUE, M.PREHU, Mme RANNOU) par un scrutin public.

**QUESTIONS DIVERSES**

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

**14 – Mur du château**

**15 – Site « Les terrasses de Trévoix »**

**16 – Travaux rues des Sources et Grange aux Dîmes**



Extrait pour affichage, en Mairie,  
Le 24/09/2018  
Le Maire,

Thierry ROUYER